



## Élections 2017 Décryptage sur les migrations

### 5 MIGRANT OU RÉFUGIÉ ?

*« On peut accueillir les réfugiés politiques, mais pas les migrants économiques. »*

**Dans les médias ou au cours des interventions des décideurs, les mots « migrants » et « réfugiés » sont bien souvent utilisés comme des boîtes où placer les personnes selon la tonalité du discours souhaité. Ainsi, il serait plus légitime d'accueillir les « bons » réfugiés forcés de fuir leur pays en guerre que les migrants dits « économiques » qui auraient quitté leur pays par choix. Cette hiérarchisation des causes de l'exil n'est pas acceptable. De plus, cette vision occulte la multiplicité et la complexité des motifs de départ, très souvent liés entre eux.**

Un migrant est une personne qui quitte son pays d'origine pour venir s'installer durablement dans un pays dont elle n'a pas la nationalité. Et ce pour des raisons qui peuvent être économiques, familiales, politiques, climatiques, médicales, etc. Un réfugié est une personne à qui est accordée une protection, en raison des risques de persécution qu'elle encourt dans son pays d'origine à cause de son appartenance ethnique ou social, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques. Ce statut est notamment régi par la Convention de Genève de 1951, ratifiée par 145 États dont la France. Dans le langage courant, ces deux termes sont souvent détournés. Le terme migrant est fréquemment utilisé de façon réductrice pour s'intéresser à la seule dimension économique de la migration. Le terme réfugié est souvent utilisé dans une acception large pour désigner toutes les personnes qui fuient des guerres et des persécutions, qu'elles aient ou non obtenu une protection.

À travers les textes juridiques, les États opèrent constamment des distinctions entre les personnes en migration sur la seule base des causes et conditions de leur départ. D'un côté, les migrants dits « économiques », qui auraient quitté leur pays « par choix ». De l'autre, les réfugiés, contraints à l'exil. Ces distinctions sont faites à des fins de tri par les pays d'arrivée, pour légitimer le choix des personnes qu'ils accepteront d'accueillir ou non, les réfugiés étant considérés comme ayant des motifs plus nobles que les migrants de venir en France. Mais n'est-il pas tout aussi légitime de chercher à sortir de la misère, de vouloir offrir à ses enfants un avenir meilleur ?

Par ailleurs, la réalité est bien plus complexe que ne le laisse penser cette simple

distinction sémantique. En effet, les motifs de départ sont toujours multiples et complexes et bien souvent liés entre eux. S'y mêlent la violence politique, religieuse ou culturelle, la faillite politique et économique, l'absence de perspective d'avenir. De nombreux pays sont à l'origine de flux mixtes, politiques et économiques, à l'image du Soudan ou de l'Afghanistan. La situation politique et sécuritaire y est grandement instable et dangereuse, tandis que la situation économique est au point mort, notamment en raison du contexte dans le pays. Dans ces conditions, quelle est la pertinence à distinguer motifs économiques et politiques ? Un autre exemple est celui de l'exil lié aux enjeux climatiques. Quand une personne est contrainte de quitter sa région ou son pays en raison de la dégradation de son environnement ou d'une catastrophe naturelle liée au dérèglement climatique, doit-on la qualifier de « migrant économique » puisqu'elle a perdu ses moyens de subsistance ou de « réfugié » fuyant des conflits pour l'accès aux ressources ? Ancrée dans un contexte politique et historique, la distinction migrants et réfugiés est inappropriée.

Enfin, cette distinction entre réfugiés politiques et migrants économiques enferme les personnes migrantes dans une catégorie homogène dont l'exil serait lié à la volonté de trouver des moyens de subsistance. C'est oublier qu'une partie des personnes migrantes viennent en France pour y rejoindre leur famille, ce qui constitue un droit fondamental.

### Pour aller plus loin

- La Cimade, *Petit guide – Comprendre les migrations internationales*, octobre 2016.
- La Cimade, *Petit guide – Lutter contre les préjugés sur les migrants*, octobre 2016.